



**BUREAU DES
PERMIS DE
CONDUIRE**

**LISTE DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE
DELIVRANCE DES PERMIS DE CONDUIRE**

Mise à jour : 07/10/2014

Le bureau des permis de conduire de la Préfecture de Police est compétent pour délivrer des permis de conduire aux seuls usagers résidant à Paris.

Les usagers titulaires d'un titre de séjour présenteront un justificatif de domicile à Paris correspondant à l'adresse indiquée sur leur titre de séjour.

- Si vous résidiez précédemment hors Paris et n'êtes pas encore titulaire de votre titre de séjour mentionnant votre nouvelle adresse parisienne, vous présenterez votre récépissé de demande de titre de séjour délivré par la préfecture de police.
- Si vous êtes titulaire d'un titre de séjour délivré par la préfecture de police et résidez à Paris à une adresse différente de celle mentionnée sur votre titre de séjour, vous présenterez un récépissé délivré par le commissariat dont dépend votre domicile actuel mentionnant votre nouvelle adresse.

VOUS AVEZ UN DOMICILE A VOTRE NOM A PARIS

Vous présenterez à l'appui de votre dossier :

➤ **UN SEUL JUSTIFICATIF s'il s'agit des documents suivants :**

- Facture ou échéancier d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone de moins de 3 mois**

Attention : la production d'un document mentionnant l'ouverture d'un contrat d'eau, d'électricité ou de gaz devra être accompagnée du contrat de bail, du titre de propriété ou de la quittance d'assurance pour le même logement.

- Avis d'imposition ou de non imposition édité il y a moins de 3 mois** (impôts sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation)
- Quittance de loyer de moins de trois mois** (les quittances de loyer manuscrites ne sont pas acceptées)
- Quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement éditée il y a moins de trois mois**

➤ **DEUX JUSTIFICATIFS parmi les documents indiqués ci-dessous :**

○ **DONT un justificatif indiqué ci-dessous :**

- Facture ou échéancier d'eau, d'électricité, de gaz de plus de 3 mois**
- Avis d'imposition ou de non imposition édité il y a plus de 3 mois** (impôts sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation)
- Contrat de bail de plus de 3 mois**
- Titre de propriété de plus de 3 mois**

○ **ET un justificatif indiqué ci-dessous :**

- Fiche de paie ou de versement d'une pension de moins de 3 mois**
- Courrier de Pôle Emploi** (convocation ou versement d'indemnités) **ou de la CAF** (convocation ou versement de prestations sociales) **de moins de 3 mois**

→ **Si vous êtes marié(e), et que ces documents sont au nom de votre époux/épouse, vous présenterez, en complément, votre pièce d'identité ou votre livret de famille, mentionnant votre nom d'époux/épouse.**

Seuls les documents officiels sont acceptés. Les attestations ne sont pas prises en compte.

VOUS ETES HEBERGE CHEZ UN PARTICULIER A PARIS

Vous devez fournir les 4 justificatifs suivants :

- une copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge** (recto verso pour la carte nationale d'identité et le titre de séjour ; uniquement la page mentionnant l'état civil pour le passeport) ;
- lettre de l'hébergeant datée et signée** qui certifie que le demandeur réside chez lui depuis plus de 3 mois ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant (*)**, conforme au nom sur sa pièce d'identité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom (*)** mentionnant l'adresse de l'hébergeant

(*) Facture ou échéancier de moins de 3 mois d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone ; Avis d'imposition ou de non imposition édité il y a moins de 3 mois; Fiche de paie de moins de 3 mois; Courrier de Pôle Emploi (convocation ou versement d'indemnités) ou de la CAF (convocation ou versement de prestations sociales) de moins de 3 mois.

VOUS ETES MINEUR ET HEBERGE CHEZ VOS PARENTS A PARIS

Vous devez fournir les 4 justificatifs suivants :

- attestation sur l'honneur d'un des deux parents datée et signée précisant que l'enfant mineur réside habituellement à son domicile depuis plus de 3 mois
- copie de la pièce d'identité en cours de validité du même parent chez qui l'enfant a sa résidence habituelle
- justificatif de domicile au nom du même parent chez qui l'enfant a sa résidence habituelle (parmi la liste « **vous avez un domicile à votre nom à Paris** »)
- copie du livret de famille

VOUS ETES DOMICILIE DANS UNE ASSOCIATION A PARIS

Si vous résidez dans un organisme agréé par le préfet ou dans un centre communal d'action sociale, vous devez fournir :

- attestation **d'hébergement**, datée et signée de moins de 3 mois, établie par le directeur du centre social ou le directeur de l'organisme agréé

VOUS ETES HEBERGE DANS UN HOTEL A PARIS

Vous devez fournir les deux documents suivants :

- Une attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel**, datée et signée de moins de 3 mois
- Un justificatif de domicile à votre nom mentionnant l'adresse de l'hôtel** de moins de 3 mois (*)

(*) Facture de téléphone ; Avis d'imposition ou de non imposition édité il y a moins de 3 mois; Fiche de paie de moins de 3 mois ; Courrier de Pôle Emploi (convocation ou versement d'indemnités) ou de la CAF (convocation ou versement de prestations sociales) de moins de 3 mois.

Si vous déposez votre dossier au guichet, les copies doivent impérativement être présentées accompagnées des documents originaux (à l'exception de la pièce d'identité de l'hébergeant).

Retrouvez toutes les informations utiles à la préparation de votre démarche sur le site internet de la préfecture de police : <http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Particulier/Permis-de-conduire-et-papiers-du-vehicule>

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse électronique : pp-dpg-permisdeconduire@interieur.gouv.fr